



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MENACES ET DISCRIMINATION CHEZ NEPHROCARE (GROUPE FRESENIUS)

Nephrocare est une branche du grand groupe allemand FRESENIUS qui n'est autre que l'un des leaders mondial de la dialyse.

Le Groupe Nephrocare compte 41 centres de dialyse sur notre territoire et emploie plus de 800 salariés en France contre 29 000 salariés à travers le monde.

Le groupe FRESENIUS emploie, quant à lui, plus de 100 000 salariés à travers le monde.

Au vu de la façade affichée du « bien vivre chez Nephrocare », la réalité en est tout autre pour les représentants syndicaux CGT qui représentent et défendent les intérêts des salariés au quotidien, car ces derniers se retrouvent attaqués en tout lieu de notre territoire, de Maubeuge à Montpellier.

Déjà, dès 2008, il avait été engagé à l'encontre d'un délégué syndical CGT, une procédure de licenciement, car ce dernier avait eu l'outrecuidance de dénoncer la présence d'amiante dans un centre de dialyse.

La direction avait été condamnée et le délégué syndical avait pu reprendre son activité après 2 ans de période de chômage.

Mais depuis, Nephrocare se fait régulièrement condamner pour non-respect des textes applicables aux droits du travail et tout dernièrement et à plusieurs reprises pour discrimination.

Depuis ces dernières années, la politique de destruction à l'encontre des délégués syndicaux CGT s'est intensifiée et ce grand groupe allemand ne se cache plus de son envie d'élimination des délégués syndicaux CGT, comme cela a été constaté au travers de :

- Menace physique de la part d'un directeur qui a occasionné une main courante déposée par un délégué syndical.
- Consignes données à un candidat au poste de directeur des ressources humaines dont l'une de ses missions était de sortir de l'entreprise un délégué syndical CGT par n'importe quels moyens

- Déclaration d'accident de travail, afin de monter un dossier à l'encontre d'un délégué syndical, qui après enquête de la CPAM s'est vu requalifié en maladie.
- Procédures de licenciement refusées par l'inspection du travail et tout dernièrement encore par le ministère du travail.
- Décision de supprimer unilatéralement les mandats des élus (DP et DS) d'un établissement. Là encore, Nephrocare vient tout juste d'être condamné par le tribunal.
- Propos tenus par un directeur général qui ne sait pas caché de dire qu'il « n'acceptait pas les syndicats et surtout la CGT » et qu'il ferait tout pour « descendre, abattre » un délégué syndical CGT, en employant même ces termes « *c'est un voyou, comme tous les autres DS CGT* ».

Ce même directeur général n'a pas hésité, tout dernièrement, à s'en prendre ouvertement à la déléguée syndicale CGT du centre de dialyse Nephrocare de Maubeuge : après avoir ouvertement critiqué le syndicat CGT, ce dernier a lancé à la déléguée syndicale CGT présente, en la pointant du doigt, « *Vous, je m'occupe de vous après* ». Suite à ces propos tenus, une plainte a été déposée auprès du Procureur de la république.

Ces méthodes d'un autre temps non pas lieu d'être dans notre état démocratique, cela va à contresens avec le modèle social allemand que nous vantent pourtant certains économistes.

Le règne par la terreur et la violation des textes du droit du travail, font-ils partie du dialogue social Allemand ?

La question est posée au PDG de ce grand groupe international dont le siège est basé en Allemagne, une réponse devra donc être apportée à la fédération CGT de la santé et de l'action sociale.

Montreuil, le 28 juin 2018

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

42

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr